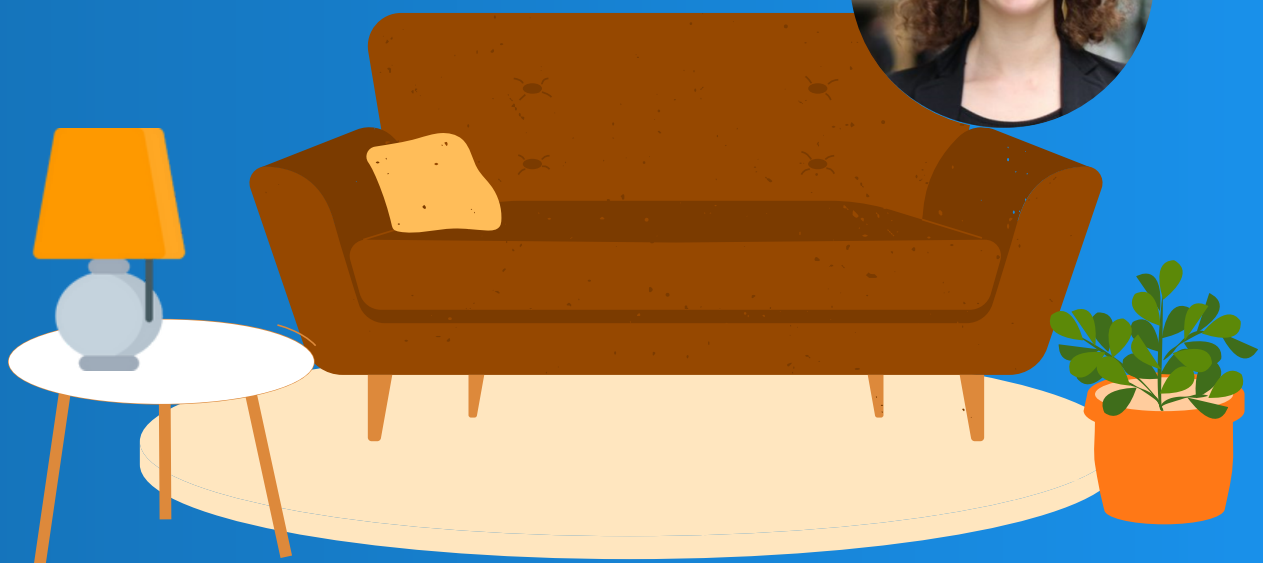


Compte-rendu
Canapé **RH**

Plan de mobilité : comment diminuer le
taux d'absentéisme et de turnover ?

11 janvier 2022

Laure Wagner
CEO de 1 km à pied

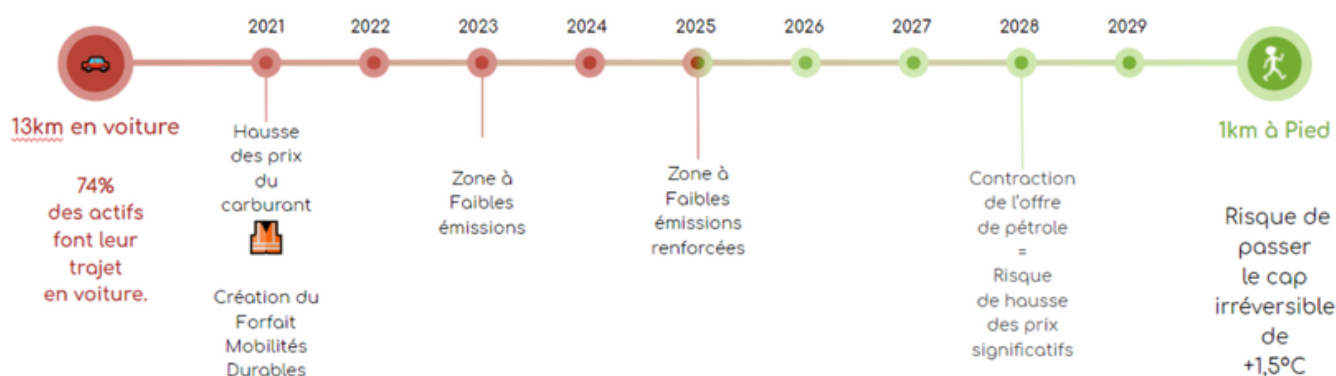


Qui dit début d'année, dit bonnes résolutions ! Eh bien pour ce premier Canapé RH 2022, nous avons abordé le sujet de la mobilité en entreprise avec l'experte en mobilité durable et expérience collaborateur : Laure Wagner, CEO de 1km à pied.

Le sujet de la mobilité au travail est un enjeu évident en termes d'écologie. En effet, un salarié fait en moyenne 13.3km de trajet uniquement à l'aller ! Soit 26.6 km par jour et par salarié ! Et parmi eux, 73% utilisent la voiture et ce, 5 jours par semaine ! Il est clair que les entreprises ont un rôle primaire à jouer à ce niveau-là. Et les enjeux écologiques sont entre les mains des RH !



Aujourd'hui, les obligations sont encore légères mais demain, toutes les entreprises et tous les citoyens seront contraints notamment par les zones à faibles émissions (vignettes par voiture selon sa consommation) ou encore la hausse du prix du carburant qui se fera de plus en plus rare et sa consommation contrôlée.



Il s'avère que 60% des employés de terrain pourraient faire le même poste pour le même employeur plus près de chez eux. Le potentiel d'optimisation est colossal.

Au-delà des enjeux écologiques évident, le sujet de la mobilité en entreprise est un réel enjeux RH. Voici les 10 raisons d'affecter vos salariés plus près de leur domicile, listées par notre invitée :

- **Augmenter le bien-être au travail.** En effet, les salariés qui feront moins de route au quotidien seront moins fatigués, gagneront en temps libre et pourront se sentir contributeurs à l'amélioration écologique, qui est une valeur primordiale auprès des nouvelles générations principalement.
- **Réduire l'absentéisme.** (Grande préoccupation RH !). Plus les trajets sont longs, plus les salariés connaissent une certaine fatigue (72%) et un accroissement du stress (68%) qui contribue à l'absentéisme. Vous pouvez éviter 5 journées d'absence par salarié et par an, grâce aux trajets plus courts. Soit une économie estimée à 1 230€ par collaborateur et par an. Incroyable !
- **Réduire votre turnover.** 69% sont prêts à changer d'emploi pour se rapprocher de leur domicile donc autant leur proposer une mobilité interne géographique en restant chez vous car chaque départ coûte plusieurs mois de salaires !
- **Créer du lien humain.** En effet, plus les trajets sont courts, plus les salariés considèrent leurs collègues comme des amis. Eh oui, ça laisse plus de temps tous les jours pour rester discuter avec des collègues sur le parking ou encore boire une petite bière entre collègues. Pensez-y !
- **Booster votre productivité.** Les salariés qui ont un trajet supérieur à 40 minutes travaillent 16 minutes de moins par jour. Cela représente 8 jours de travail en moins par an ! Plus les trajets sont courts, plus les journées sont travaillées jusqu'au bout.
- **Eviter les accidents de trajet.** Eh oui, 52% des travailleurs conduisent en état de fatigue quand ils se déplacent pour des raisons professionnelles.
- **Augmenter le pouvoir d'achat de vos collaborateurs.** Plus le collaborateur diminuera son temps de trajet, plus il économisera en carburant ou même pourra finalement utiliser les transports en commun et ne plus avoir recours à sa voiture ! C'est le cas de Mehdi, magasinier chez Point P qui a pu être muté sur un magasin 10 km plus près de chez lui. qui a pu économiser plus de 3300€ par an et en plus économiser 1.5 tonne de CO2 et ça c'est fort !
- **Maintenir la masse salariale :** 1 employé sur 2 est disposé à accepter un poste moins rémunéré s'il est à moins de 20 minutes de chez lui.
- **Anticiper les Zones à Faibles Emissions.** 43% des automobilistes risquent de ne plus pouvoir entrer dans ces villes en voiture. En leur proposant un poste plus proche, ils pourront se déplacer à vélo !
- **Réduire votre impact carbone, #RSE !** Le trajet domicile travail moyen en voiture pèse 1,4 tonnes en moyenne. Or l'empreinte carbone soutenable pour stabiliser le climat est de 2 tonnes / an / personne en comptant la mobilité mais aussi le logement, la nourriture, l'habillement, quelques appareils et les loisirs.



Echanges entre participants

Alors comment faire pour diminuer les distances quand on est RH ?

Laure nous fait remarquer que 45% des actifs travaillent pour des employeurs multisites, dont 62% pourraient faire le même job plus près de chez eux ! Donc il y a tout un travail de diagnostic possible pour réaffecter vos effectifs selon leur lieu de domicile. Et 1km à pied est l'outil parfait pour ça.

Cela ne concerne aussi les PME mono site. Bien souvent, les entreprises ne communiquent pas leurs recrutements localement et donc ne reçoivent pas de candidatures locales. Et la mobilité durable ça commence par-là, nous explique l'experte. Il n'est bien évidemment pas question de faire de la discrimination géographique mais il est important de faire connaître vos offres d'emploi aux habitants dans un rayon de 5 km autour de votre site, distance cyclable en 25 minutes précise Laure.

Si vous observez que beaucoup de vos collaborateurs rentrent chez eux pour la pause déjeuner, vous pouvez par exemple modifier les horaires pour inciter vos salariés à manger sur place ou bien demander à des food-truck de venir régulièrement, ou encore créer un espace repas convivial pour donner envie de rester sur place le midi.

Notre invitée vous propose également de simplement communiquer sur l'impact environnemental en interne et leur proposer des applications de covoiturages qui fonctionnent très bien, informer sur les circuits de pistes cyclables ou sur les horaires des transports en commun.

Il y a un tas de petites actions faciles à mettre en place. Pour trouver des idées qui correspondent à la culture et la vie de votre entreprise, je vous conseille d'écouter vos collaborateurs en proposant un groupe de travail autour du sujet de la mobilité. C'est eux qui ont les clés ! Explique Laure Wagner.

Une des participantes pose une question d'ordre légal. Elle demande s'il y a un délai pour mettre en place un plan de mobilité durable, s'il est obligatoire et s'il est amené à se durcir ?

Laure commence par nous rappeler ce que beaucoup d'entreprises ne savent pas ; il est obligatoire de fournir un plan de mobilité durable tous les ans au moment de la négociation annuelle obligatoire (NAO) et en parler chaque année à vos représentants du personnel.

Pas de panique si vous n'en avez jamais proposé, il y a très peu de contrôle là-dessus. Cependant, Laure insiste sur le fait que, hormis l'obligation légale, il a un réel intérêt pour les entreprises qu'il soit d'ordre financier, humain, marque employeur ou environnemental...

Un plan de mobilité est un projet de longue haleine. Tout ne peut pas se faire d'un coup, ça prend du temps et s'articule autour d'opportunités comme les remplacements de poste... Notre experte nous conseille fortement de s'y mettre avant de vous retrouver dans l'urgence, d'y être contraints, au moment où les obligations seront durcies.

Qu'est-ce que le FMD ?

Le FMD signifie Forfait de Mobilités Durables. Entrée en vigueur le 11 mai 2020 (introduction de la LOM ou Loi d'Orientation des Mobilités*), le FMD permet aux entreprises du secteur privé ou de la fonction publique de faire bénéficier leurs salariés d'un remboursement exonéré de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu en complément de la prime transport de 50% du coût des abonnements aux transports en commun des salariés.

L'objectif d'une telle prise en charge ? Encourager salariés et entreprises à utiliser les modes de déplacements doux et partagés pour les trajets domicile-travail et de s'engager dans une transition écologique.

Il prend en compte les frais d'achat de vélo et équipement, de vélo à assistance électrique (VAE), de trottinette, le covoiturage ainsi que l'autopartage.

Ce forfait est plafonné à 600 euros par an et par salarié du secteur privé. Ceci est facultatif. L'employeur peut choisir de ne pas mettre de forfait mobilité parce qu'il sait que ses collaborateurs n'utilisent jamais le vélo par exemple. Il se doit de le justifier et d'en parler à ses RP.

Le point positif de ce dispositif c'est qu'il est exonéré des charges salariales pour l'employeur et non imposables pour les salariés.

Comment savoir si ce budget est vraiment utilisé pour acheter un vélo ou autre ?

Laure nous propose 2 solutions :

- Faire signer une attestation sur l'honneur pour rembourser sous forme de note de frais avec la facture justifiant de l'achat
- Distribuer une carte prépayée utilisable uniquement dans des commerces destinés aux équipements de mobilité durable. Ex : la carte Swile ou Betterway

Pour en savoir plus sur le FMD, voici un article de 1km à pied qui détaille tout le dispositif : <https://www.1kmapied.com/post/forfait-mobilites-durables-en-questions>

Qu'est-ce que le crédit mobilité ?

Le Crédit Mobilité est une alternative à la voiture de fonction. Il se présente sous la forme d'une enveloppe budgétaire dont le montant correspond à la différence de prix entre le coût de la voiture de fonction et celui de l'alternative choisie par l'entreprise et/ou le salarié.

Le salarié dispose de cette cagnotte qui vient compenser le renoncement à la voiture de fonction et lui permet de payer tous ses déplacements professionnels et même personnels.

Ainsi, chaque année, il peut recevoir entre 3 000 et 10 000 €, dédiés uniquement à sa mobilité. Ce montant dépend à la fois du prix du véhicule de fonction et de la renonciation consentie par le salarié.

Notre invitée tient d'ailleurs à vous donner un conseil si vous êtes en train de construire une flotte de véhicules : n'investissez pas dans les véhicules hybrides ! En effet, très souvent, les collaborateurs ne prennent pas le temps de la charger en électricité et cherchent la facilité en continuant de nourrir de carburant. Or, la voiture hybride est plus polluante à la construction et à l'usage du fait de son poids avec un moteur électrique, un moteur thermique, une batterie et un réservoir de carburant. Préférez les voitures électriques directement si les trajets le permettent, c'est à dire si vos salariés font moins de 300 km par jour.

Objectifs de ce dispositif :

- Amélioration de la gestion de flotte entreprise.
- Réduction des émissions CO2
- Engager les salariés dans la transition écologique

Le salarié peut choisir un véhicule plus petit, ou peut même y renoncer. En contrepartie, il peut faire des dépenses de mobilité alternatives çà la voiture ou même recevoir une compensation financière. Résultats : un plus grand pouvoir d'achat pour les salariés et de nouvelles mobilités plus respectueuses de l'environnement à portée de main !

Pour creuser le sujet, voici un article de 1km à pied : <https://www.1kmapied.com/post/credit-mobilite>



Pour aller plus loin

Le blog Eurécia

www.eurecia.com/blog

Les articles qui pourraient vous intéresser

[Mobilité interne : pourquoi miser dessus ?](#)

[Forfait mobilités durables : encourager les déplacements domicile-travail propres !](#)

[Comment mettre en place une stratégie RSE au sein de son entreprise ?](#)

[Comment gérer l'absentéisme en entreprise ?](#)

[Comment calculer le taux de turnover dans une entreprise ?](#)



Téléchargez notre

[guide pratique pour mettre en place
le télétravail ou le flex office](#)





En savoir plus sur l'intervenante



Retrouvez **Laure Wagner**
sur [LinkedIn](#)

Ou par mail :
laure.wagner@1kmapied.com

En savoir plus sur 1 km à pied
<https://www.1kmapied.com/>



1 km
à pied

Merci à tous pour votre participation à ce Canapé RH.



Je vous donne rendez-vous

à la prochaine édition.

J'attends la confirmation de l'intervenant, vous recevrez bien évidemment l'invitation par mail.

Pour vous inscrire au prochain Canapé RH,
rendez-vous sur <https://www.eurecia.com/canape-rh>

D'ici-là, portez-vous bien et bon courage !

Jennifer d'Eurécia



Suivez l'actualité de la communauté Eurécia !



Bien plus qu'un SIRH...

www.eurecia.com

Avis 155 • Excellent



4,5

“ **Merci pour cette intervention ainsi
que pour l'organisation** ”

“ **Merci beaucoup
Très intéressant, merci** ”

“ **Merci beaucoup pour ce temps d'échanges !** ”

“ **Merci à toutes et tous ! Toujours intéressant de
partager avec vous.** ”

“ **Merci beaucoup pour cet échange
enrichissant** ”

“ **Merci beaucoup, c'était très
intéressant !** ”